

Accords fiscaux—Loi

besoins qui existent dans la population au niveau de la santé et de l'éducation postsecondaire, lorsqu'on regarde comment la recherche aujourd'hui est nécessaire, comment l'enseignement universitaire et surtout la recherche au niveau des universités est importante, je ne vois pas comment on peut envisager pour le Canada une croissance à long terme si on ne met pas à la disposition des jeunes de ce pays les fonds nécessaires pour leur offrir ces services d'éducation.

Monsieur le Président, quand on constate par exemple qu'au niveau de la santé il y a dans toutes les provinces, non pas une surabondance de soins, mais partout les gens nous disent, et c'est vrai au Québec, c'est vrai en Ontario, c'est vrai dans toutes les provinces, qu'il manque des lits d'hôpitaux, et que le premier ministre de l'Ontario informe la population de sa province qu'à cause de la décision du gouvernement fédéral, on devra couper 75,000 lits. Monsieur le Président, je dis qu'il y a plus qu'une question de déficit qui est devant nous, il y a une analyse en profondeur de ces services que je considère essentiels et dont il nous faut revoir à ce moment-ci un financement sur une base plus permanente et aussi un engagement fédéral qui soit plus constant. Parce que lorsque les provinces ont accepté de passer du système qui existait antérieurement à celui qui a été incorporé dans la loi de 1977, elles avaient pris pour acquis que cet engagement serait respecté sur une période de temps suffisamment longue pour leur permettre de faire leur planification. Et ce projet de loi, actuellement, arrive comme un chien dans un jeu de quilles, il vient complètement briser toute la planification gouvernementale des provinces et les oblige à porter à elles seules, ou encore à diminuer d'une façon injustifiée la qualité des services offerts à la population canadienne.

Le président suppléant (M. Charest): Questions ou commentaires jusqu'à 13 h 06. L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) a la parole.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, je voudrais demander au député de Laval-des-Rapides s'il calculait de la même façon quand il était président d'une banque, qu'il calcule ici? Ici, il nous a démontré qu'il fait des chiffres de la même façon qu'il le faisait lorsqu'il était à l'Assemblée nationale du Québec, ministre des Finances. C'est facile à comprendre, c'est que c'est pour cela qu'au Québec, il a accumulé des déficits, et il voudrait continuer dans la même direction, la même ligne de pensée que ses prédécesseurs.

Je voudrais demander au député de Laval-des-Rapides s'il se souvient des cours qu'il a pris quand il était en deuxième et en troisième année, addition et soustraction? Monsieur le député de Laval-des-Rapides, lorsqu'on parle d'une augmentation de 1986-1987 à 1990-1991 de 25 milliards de dollars—il ne comprend peut-être pas cela des milliards de dollars, mais 25 milliards, cela fait 2,500 millions—est-ce que c'est du plus ou si c'est du moins? Est-ce que le gouvernement canadien va donner plus ou va donner moins aux provinces? Parce que ce que le ministre des Finances a proposé, c'est une augmentation modérée. Entre 1985 et 1990, est-ce que c'est plus ou est-ce que c'est moins, monsieur le député de Laval-des-Rapides? Heureusement que vous n'êtes pas ministre du gouvernement canadien, parce que la réduction du déficit et la réduction de la dette de ce pays-ci, elle ne se ferait pas. Cela continuerait exactement de la même façon que vos prédécesseurs et de la

même façon que vous vous l'avez pratiquée quand vous étiez à Québec.

M. Garneau: Monsieur le Président, je pourrais engager une discussion avec le député de Lac-Saint-Jean, mais on voit qu'il a des oeilères et il n'entend qu'une chose, c'est le déficit. Ce que je lui dis, c'est que la formule qui était incluse dans la Loi de 1977 que le projet de loi C-96 amende avait prévu un taux de croissance des transferts aux provinces pour les questions d'éducation postsecondaire et de santé qui était basé sur le taux de croissance du Produit national brut. Et c'est-là dessus que les gouvernements des provinces ont établi leur planification et ont pensé leur plan quinquennal. Parce que n'oubliez pas une chose, c'est que dans le domaine de la santé, il existe—j'imagine que c'est encore la situation, j'ai été absent de la législature provinciale, au Québec, pendant un certain nombre d'années—mais au moment où j'étais là, on avait des plans quinquennaux de développement hospitalier; on avait des plans quinquennaux de développement des résidences pour personnes âgées, etc., tout ce qui rentre dans le domaine social. Et aujourd'hui, après que, évidemment, des propositions ont été adoptées... Prenons, par exemple, les dernières décisions du gouvernement provincial concernant les salles d'urgence, qui sont débordées dans la plupart des hôpitaux du Québec, et c'est probablement la même chose ailleurs. Ils ont pris leurs décisions en tenant pour acquis que la loi sur les arrangements financiers allait demeurer et, à ce moment-là cet engagement prévoyait que les transferts seraient fondés sur le taux de croissance du Produit national brut. Et maintenant on vient dire que c'est le PNB moins deux. Alors si cela n'est pas une coupure, monsieur le Président, moi je ne sais pas ce que c'est!

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre! Comme il est 13 h 06, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 06.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INCARCÉRATION DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE AU COURS DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE—L'ARTICLE DE JOURNAL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, un article publié vendredi dans le *Toronto Star* laisse entendre que le cabinet va annoncer sous peu la position du gouvernement en ce qui a trait à l'indemnisation des Canadiens d'origine japonaise. J'ai eu l'occasion de discuter de cette affaire avec le président de l'Association nationale des Nippo-Canadiens. Il est étonnant et absurde que l'Association n'ait aucune idée de la proposition à venir. Elle se retrouve encore une fois à faire figure d'observateur.

Je trouve cela carrément absurde, car voici un gouvernement qui avait dit qu'il consulterait cette association et négocierait